

La Gazette de Prangins

Pour les Pranginois par leurs Autorités

UN MOT DE VOTRE SYNDIC

Qui aurait parié qu'un jour la Commune de Prangins, votre Commune, posséderait son propre journal ?

Alors qu'il y a quelques mois encore, l'idée n'avait pas été au-delà de quelques notes de réflexion griffonnées sur un bout de papier, vous tenez entre vos mains la Gazette aux couleurs pranginoises. Le brouillon a pris forme, les pages se sont remplies, l'idée s'est développée, le contenu a été affiné, la ligne éditoriale définie, la ligne graphique choisie et la touche finale apportée, pour voir un souhait aujourd'hui concrétisé.

Nous devons la naissance de cette publication à la réunion bienheureuse de deux groupes de travail qui se penchaient séparément sur le même sujet. Le Secrétaire municipal, d'une part, qui avait reçu le mandat de ses Autorités de travailler sur la réalisation d'un outil d'information. Enfin, un trio de trois dames se lançait en parallèle dans la même aventure et a informé le Syndic de son initiative de publier un journal. Les forces se sont regroupées et ensemble elles ont réalisé avec enthousiasme la concrétisation de cette publication dont la volonté est de vous renseigner sur tout ce qu'il faut savoir sur votre Commune.

"La Gazette de Prangins" permettra assurément d'assister à un rapprochement de la population avec les activités de la Commune, avec ses enjeux, sa force vive. Pour y parvenir, ce journal donnera la parole autant aux concitoyens/nes de la Commune qu'à ses Autorités politiques.

Je suis personnellement ravi de cette fructueuse collaboration et de cette issue heureuse, tant comme Syndic que comme simple habitant de la Commune.

Je remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce journal et qui continueront à s'investir pour que l'information sur votre village continue à arriver au cœur de toutes les maisons.

Longue vie à la rédaction et bonne lecture.

Le Syndic, Hans-Rudolf Kappeler

INFORMATIONS OFFICIELLES

Heures d'ouverture du Contrôle des habitants :

Composition de l'Exécutif pranginois :

Syndic : M. H.-R. KAPPELER
Municipales : Mme E. JACCARD
Mme E. KNEUBUEHLER
Municipaux : M. A. FISCHER
M. M. JEANNERET

Lundi	10h00 à 12h00
Mardi	16h00 à 19h00
Mercredi	07h45 à 10h00 et 14h15 à 15h00
Vendredi	15h00 à 17h30

Heures d'ouverture du Greffe municipal :

Secrétaire municipal : M. A. ZÄHRINGER

Lundi au vendredi	7h30 à 11h30 13h30 à 16h30
-------------------	-------------------------------

Plage de Promenthoux :

Pour les pranginois, les cartes d'entrée donnant l'accès gratuit à la Plage de Promenthoux peuvent être obtenues dès le début de l'année au Contrôle des Habitants. Pour ceci, munissez-vous d'une photo et elle vous sera établie, en principe immédiatement, selon disponibilités. Pour prolonger la validité de votre carte, il suffit de passer au Contrôle des Habitants.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Travaux de la Municipalité :

Les membres de l'Exécutif travaillent actuellement sur plusieurs sujets d'importance.

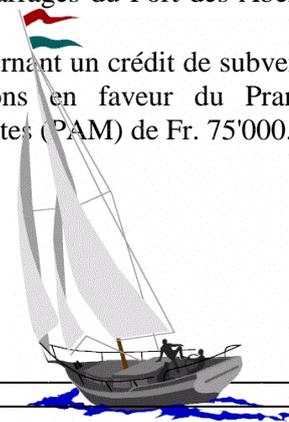
Il s'agit, notamment de :

- Avenir des bâtiments La Passade, L'Ancienne-Forge et L'Ancienne Poste, de l'Auberge communale et de l'Ancienne Grande Salle.
- Construction de nouveaux locaux pour la Voirie et d'une déchetterie communale.
- Implantation de PME et d'artisans dans un souci de développement et de nouveaux apports financiers.
- Réflexion sur l'aménagement du territoire communal d'une part et de la région d'autre part.

Préavis :

Lors de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité présentera :

- Trois préavis de naturalisation,
- Un préavis concernant la 2^{ème} étape de la réfection des amarrages du Port des Abériaux de Fr. 164'800.-,
- Un préavis concernant un crédit de subvention pour trois saisons en faveur du Prangins Animation Morettes (PAM) de Fr. 75'000.-.



LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Dates des séances du Conseil communal pour l'année 2005 :

Le jeudi	13 avril	à 20h00
Le jeudi	26 mai	à 20h00
Le jeudi	27 juin	à 20h00
Le jeudi	27 septembre	à 20h00
Le jeudi	9 novembre	à 20h00
Le jeudi	9 décembre	à 18h00

Les séances du Conseil communal ont, en principe, lieu à la salle du Conseil, sise au 2^{ème} étage de la Maison de Commune, à 20h00. Elles sont publiques et nous ne saurions que vous encourager à y assister afin que vous puissiez vous informer en direct des débats de l'Assemblée législative de votre Commune.



Démissions-nominations

Le Bureau du Conseil communal a pris acte de la démission de deux conseillers. Il sera donc procédé, lors de la prochaine séance du Conseil communal, à l'assermentation de deux nouveaux conseillers, conformément à la liste des "viennent-ensuite".

Composition du Bureau du Conseil pour 2005 :

Président du Conseil communal :

M. Georges SUTER

Vice-Présidente : Mme Martine BAUD

2^e Vice-Président : M. Gilles MAUROUX

Secrétaire : Mme Jeannine MARIN

Secrétaire suppl. : Mme Claudine HAYMOZ

Scrutateurs : M. Blaise CARTIER

M. Denis CHEVALLIER

Scrutateurs

remplaçants : Mme Violeta SEEMATTER

M. Laurent PINGOUD

Dates des prochaines votations :

- le 17 avril : votations cantonales
- le 5 juin : votations fédérales

Attention ! Nouvel horaire de vote :

Au vu de l'utilisation croissante de la possibilité du vote par correspondance, le bureau de vote, situé au 1^{er} étage de la Maison de Commune sera dorénavant ouvert :

le dimanche de 10h00 à 11h00 précise.

Les citoyens qui désirent voter en déposant leur enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres de la Commune, devront impérativement le faire avant dimanche à 11h00.